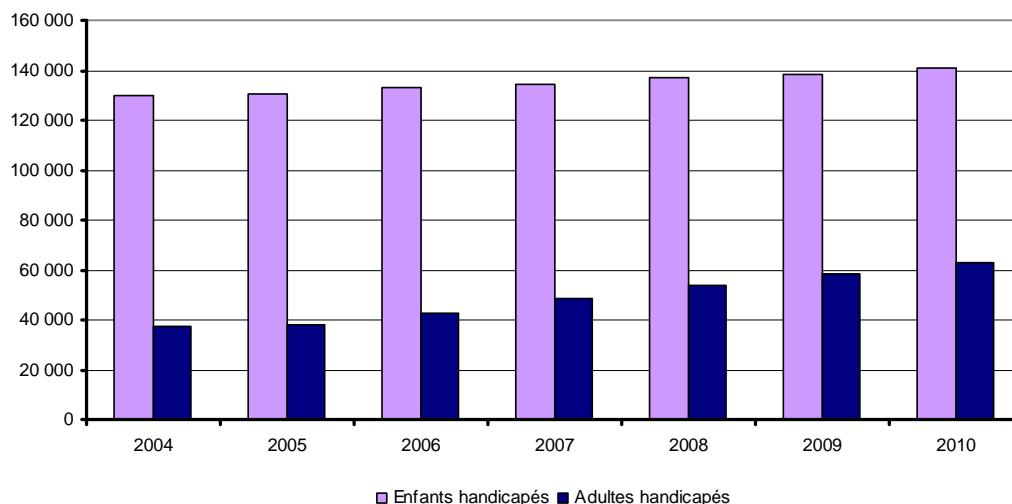


Indicateur n° 6 : Offre d'équipements et de services en faveur des personnes handicapées

Nombre de lits et de places installés entre 2004 et 2010



Source : STATISS 2005 et 2006 pour données 2004 et 2005, DREES pour données 2006, CNSA pour données 2007- 2010 (FINESS). Champ : France métropolitaine.

Sur l'ensemble de la période 2004 - 2010, le nombre de places et de lits installés en France métropolitaine a augmenté aux taux moyens de + 9,1 % pour les adultes et de + 1,4 % pour les enfants. En 2010, sur le secteur des adultes, la progression s'effectue toujours à un rythme toujours assez soutenu (+ 7,7 %) bien que ralenti par rapport aux années précédentes. Concernant les enfants handicapés, le développement des places en établissements et services reste toujours modéré (+1,1 %). Cette évolution contrastée entre les deux secteurs s'explique par un développement volontairement important de l'offre médico-sociale en faveur des adultes handicapés, compte tenu de son retard en termes de nombre de places par rapport aux enfants. Le programme pluriannuel de créations de places en établissements et services pour la période 2008 - 2012 prévoit la création de 12 250 places pour les enfants et 29 200 pour les adultes.

Conformément aux engagements du gouvernement, on observe, par ailleurs, un développement continu sur les deux secteurs de l'offre de services par rapport à l'institution aussi bien pour les adultes (SAMSAH-SSIAD, +16,7%) que pour les enfants (SESSAD, +8%).

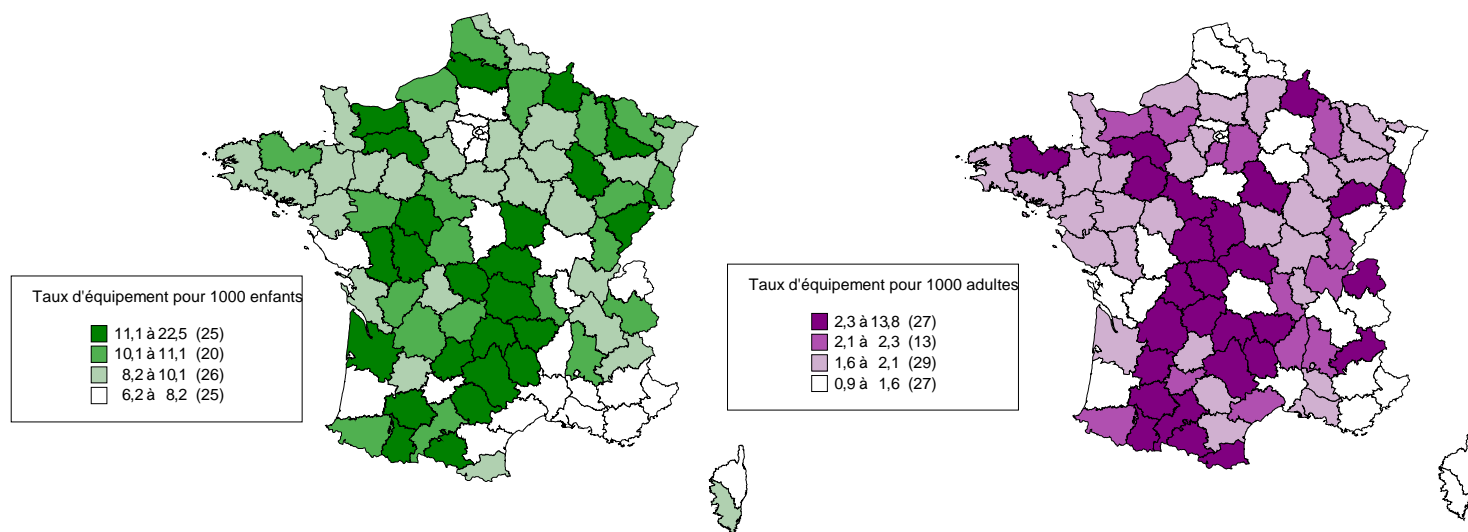
Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux France (hors DOM)

| Taux d'équipement | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Enfants handicapés | 8,7 | 8,6 | 8,8 | 8,9 | 9,0 | 9,1 | 9,2 |
| Adultes handicapés | 1,2 | 1,2 | 1,3 | 1,5 | 1,6 | 1,8 | 1,9 |

Source : CNSA.

Depuis 2004, l'augmentation du taux d'équipement est plus forte sur le secteur des adultes (+ 0,7 point portant le taux d'équipement moyen à 1,9 place pour 1 000 adultes) que sur le secteur des enfants (+ 0,5 point, le taux d'équipement atteignant 9,2 places pour 1 000 enfants). Par ailleurs, la quasi totalité des régions ont vu leur taux d'équipement progresser (100 % des régions métropolitaines sur le secteur adultes et 20 régions sur les 22 régions métropolitaines pour les enfants).

Taux d'équipement en établissements et services médico-sociaux, en 2010, par département
Enfants handicapés **Adultes handicapés**



Source : CNSA (FINESS)

Sur le secteur des enfants handicapés, 16 départements ont vu leur taux d'équipement baisser par rapport à 2004 ; les trois quarts de ces départements présentent néanmoins en 2010 un taux d'équipement supérieur à la moyenne. Ce phénomène de diminution du taux d'équipement peut avoir plusieurs explications : une plus faible progression de l'offre couplée à une démographie particulièrement dynamique dans certains départements, par des opérations de création de places en internat (plus chers mais répondant à des besoins spécifiques) qui ne sont pas comptabilisées ici, ou enfin par la réduction progressive des places occupées par des enfants en provenance d'autres régions qui se sont vu offrir une solution à proximité du domicile de leurs parents.

L'analyse des disparités d'offre de services est traitée dans l'indicateur « objectifs/résultats » n° 2-1.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 6 :

Les lits ou places pris en compte concernent les structures suivantes :

- enfants handicapés : établissements pour déficients mentaux, établissements pour polyhandicapés, établissements pour troubles du comportement, établissements pour handicapés moteurs, établissements pour déficients sensoriels, services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- adultes handicapés : maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), établissements et services de réinsertion professionnelle, services de soins à domicile (SSIAD) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Les taux d'équipement départementaux sont calculés en rapportant le nombre de places ou de lits installés à la population par tranche d'âge (0 - 19 ans pour les enfants et 20 - 59 ans pour les adultes), au 1^{er} janvier 2009, multiplié par 1 000 habitants.